

Absents: -

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET: Convention patrimoniale entre le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Commune de Jrrugne

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la signature d'une convention patrimoniale avec le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, décidée lors de la séance du 10 juillet 2006.

Sur les bases de ce partenariat, la Commune de Jrrugne s'était engagée sur des opérations relatives à :

- l'inventaire du patrimoine communal,
- la restauration et la mise en valeur touristique et pédagogique du patrimoine de la Commune,
- l'amélioration de la qualité architecturale du Bourg

Le Conseil Général s'est engagé à apporter une aide financière versée à la Commune sur la base d'un programme d'actions établi annuellement.

Il a été proposé au Conseil Municipal de définir les opérations qui figureront dans l'avenant signé pour l'année 2009. Il s'agit de :

- la réalisation de l'inventaire patrimonial (salaire du chargé de mission sur les 9 derniers mois (aide du Conseil Général : 30 %)
- la dernière phase de reconstruction des orgues de l'église St Vincent pour un montant de 374.000 " (aide du Conseil Général : 70.000 ")
- le transfert de l'orgue de Joseph Merklin à l'église de Béhobie (montant prévisionnel : 53.000 " - aide du Conseil Général : 20.000 ")
- la réalisation d'un ouvrage sur le nouvel orgue de Jrrugne : 6.000 " - aide du Conseil Général : 2.400 ")
- la réalisation de panneaux explicatifs qui seront positionnés dans l'église à l'attention des visiteurs : 2.000 " - aide du Conseil Général : 600 "

- la formation des guides bénévoles qui effectueront les visites de l'église
- l'organisation des journées du patrimoine en ce qui concerne le volet « orgue »
- la réalisation d'une partie de la 3^{ème} tranche de travaux au Château d'Artubie (travaux de peinture . travaux de toiture . rénovation grille du parc pour 43.826,99" (Etat/DRAC : 10 % - Commune d'Arugne : 10 % - Conseil Général : 10 % - propriétaire : 70 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres :

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le avenant pour l'année 2009
-
- DECIDE de solliciter auprès du Conseil Général les aides financières relatives aux opérations prévues

Votes pour : 22

Abstention : 7

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :